

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Cc :
Objet : 200888302 Demande d'accès à l'information - 150, boulevard Montréal-Toronto, à Montréal (Québec)
Date : 20 janvier 2025 15:46:00
Pièces jointes : [Documents_150_boulevard Montréal-Toronto_biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image007.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 9 janvier dernier, concernant le 150, boulevard Montréal-Toronto, lots 4 779 250 et 4 779 251 cadastres du Québec, Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca



COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301312760

C.R. COG : 06-UE-S-180515-2

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2018-05-15

Heure réception appel : 04h18

Reçu par : Valérie Dubé

Date événement : 2018-05-15

Heure événement : 03h00

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Montréal

Adresse de l'événement : 150
Boulevard Montréal-Toronto,
Montréal H8S4L8

Précisions sur la localisation (point de repère) :
Sud de l'entrepot

N° de la ville : 66023

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :

1 : Sol

2 : -----

3 : -----

4 : -----

non oui Nom(s) :

Précisions milieu touché : Asphalte

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement : Déversement ou fuite (autre)

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions : Fuite maîtrisée et une équipe de
récupération en route.

Description sommaire de l'événement : Déversement causé par un chariot élévateur qui a percé le réservoir contenant le produit.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : Acide

Détail : art. 23-24 / Acide
sodium hydroxyde
solution 50%

Qté déversée : 1000
litres

Qté réservoir (si connu) : art. 23-24

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Denis Côté

Fonction : Directeur sécurité
routier et intervention

N° de téléphone : art. 53-54 #

Organisme : Guibault

Nom personne à rappeler :

Fonction :

N° de téléphone : - #

ou IDEM à précédent

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : - #

Nom (personne ou cie) du responsable

Adresse :

N° de téléphone : - #

présupposé de l'urgence (si différent) :

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-06 Montréal

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 04h23

Nom de l'intervenant de garde UE : Sebastian Lossio

Heure du retour d'appel : 04h29

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 04h32

Signature COG : _____ DATE : 2018-05-15

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

4h31 : Appelle M. Denis Côté de Guibault au art. 53-54 Il m'informe que le produit s'est déversé dans la cour en asphalte. Le produit est contenu dans la cour. Aucun égout touché. Pas de sols touchés. La art. 23-24 est en route pour récupérer le déversement. Il n'y a pas eu d'évacuation et il n'y a pas de vapeurs générés par le produit déversé. La situation est sous contrôle. Nous convenons qu'un suivi sera effectué le jour pour confirmation de récupération.

14h01 : Appelle M. Denis Côté au art. 53-54 Message laissé sur la boîte vocale pour savoir si la récupération a été

effectuée.

2018-05-16

9h03 : Appel de M. Côté : Il m'informe que la récupération a été effectuée hier par **art. 23-24** (liquide) et par **art. 23-24** (absorbants contaminés). Les bons de disposition me seront transmis dès que disponibles.

Signature intervenant UE : _____ DATE : __2018-05-16_____

Sebastian Lossio

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

Montréal, le 12 mars 2024

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

PAR COURRIEL

Glencore Canada Corporation
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2

N/Réf. : 7610-06-01-09278-10
AM000023845
402335133

Objet : Entreposage de matières dangereuses résiduelles pour une période de plus de 24 mois

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 11 décembre 2023 et complétée le jour même, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Entreposage de matières dangereuses résiduelles (scorie de plomb) d'une quantité maximale de **300 000 kg**, dans un entrepôt situé au 150, boulevard Montréal Toronto à Montréal (arrondissement Lachine), désigné par le lot 4 779 250 du cadastre du Québec.

L'entreposage pourra être réalisé sur le site jusqu'au mois de décembre 2025.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000023845 – Demande d'autorisation ministérielle pour l'entreposage d'une matière dangereuse résiduelle pour une période de plus de 24 mois, soumise le 11 décembre 2023 par Glencore Canada Corporation (CCR) comprenant 11 formulaires et documents, dont :
 - D1000179143C – Document intitulé « Description du projet – Fonderies générale du Canada – Entreposage de scories » daté du 4 décembre 2023, signé par Lionel Humbert, Évolution Environnement inc.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



LL/SS/et

Lionel Laramée
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal et de Laval

Système d'aide à la gestion des opérations

Détail intervention numéro : 301772845

Détail de l'intervention

Type intervention : Inspection

Objet : Montréal/ Ideal centre logistique Montréal Inc. Vérifier que la compagnie Glencore Canada Corporation a obtenu une autorisation pour entreposer ses MDR dans l'entrepôt

Direction d'origine : Direction régionale CE de l'Outaouais, de Montréal et de Laval (C)

No gestion doc : 7610-06-01-09278-01

Impact sur un milieu humide ou hydrique : Non

Demande

No demande : 200834485 Type : Document officiel Date réception : 2023-06-02

Objet : Entreposage de matières résiduelles dangereuses pour plus de 24 mois.

Responsable

Direction responsable : Direction régionale CE de l'Outaouais, de Montréal et de Laval (C)

Unité administrative : Bureau de Montréal (C)

Personne responsable : Matsin, Aline

Date assignation : 2024-03-28

Actions - Ressources

Actions

Ressources

Lieu(x) d'intervention - Composante(s) - Intervenant(s)

AVEC LIEU

No lieu Nom

X2168448 150, boulevard Montréal-Toronto, Montréal

Coordonnées GÉO NAD83 degrés décimaux

Latitude

45,446069538

Longitude

-73,6620915385

Type de géométrie de saisie

Point

Intervenant(s)

No intervenant

Y2228137

Nom

IDÉAL CENTRE
LOGISTIQUE MONTRÉAL
INC.

Implication

Locataire

Activité(s)

Employé	Activité	Date prévue		Date fin réelle
		Début	Fin	
Matsin	Inspection réalisée	2024-04-22	2025-03-31	2024-04-22
Aline	Objet			

Échéancier

Date de rappel	:		Date fin prévue	:	2023-08-16
Date de début réelle	:	2024-03-28	Date fin réelle	:	2024-08-22
			Délai (jrs)	:	
Priorité	:		Condition de fin	:	Dossier traité

Note

Le but de l'inspection est de vérifier que la compagnie Glencore Canada Corporation a obtenu une autorisation ministérielle pour entreposer les MDR sur ce site (301744126).

Arrivée sur les lieux, je constate :

- Il s'agit d'un entrepôt de différents produits solides (boîtes, canettes, barils...). Il n'y a pas de liquide entreposé.
- Il y'a environ ^{art. 23-24} 23-24 barils de ^{art. 23-24} b de MDR portant l'étiquette de la compagnie Glencore Canada Corporation entreposés dans le bâtiment depuis le 28 août 2020.
- Le plancher du bâtiment est étanche.
- Il y'a un système de ventilation et d'alarme incendie dans le bâtiment.
- L'entrepôt tient un registre d'entrée des matières (document dans le dossier).
- L'entrepôt ne dispose pas d'une autorisation ministérielle pour entreposer des matière dangereuses.

Les photos sont disponibles sur: M:\Rég-13\matal01\7610-06-01-09300-01 Ideal centre logistique\2024-04-22

Le 27 mai 2024, j'envoie un courriel aux deux comapgnies pour avoir plus d'informations sur leur lien, savoir si la compagnie Ideal centre logistique est informée du type de matière entreposé et rappeler à Glencore Canada Corporation ses obligations quant à l'expédition de ses MDR.

Glencore Canada Corporation me transmet le contrat de service et les factures du dépôt des MDR. Je n'ai pas d'informations sur l'existence d'une autorisation ministérielle pour l'entreposage des matières dangereuses sur ce site (documents dans le dossier).

Une communication avec l'analyste au dossier me permet de savoir que Glencore Canada Corporation avait déposé une demande d'autorisation pour l'entreposage des MDR pour une période de plus de 24 mois le 11 décembre 2023 et l'autorisation a été délivrée le 12 mars 2024. J'envoie un courriel à la compagnie pour l'informer de la conformité de ses activités (document dans le dossier).

Je recommande de fermer l'intervention.